

Gouvernement du Québec

## Décret 514-2025, 26 mars 2025

CONCERNANT le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie du bâtiment du Québec

ATTENDU QUE l'article 109.6 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1) prévoit notamment que le gouvernement nomme au plus cinq régisseurs de la Régie du bâtiment du Québec;

ATTENDU QUE l'article 109.8 de cette loi prévoit que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des régisseurs;

ATTENDU QUE madame Martine Brodeur a été nommée régisseuse de la Régie du bâtiment du Québec par le décret numéro 103-2023 du 25 janvier 2023;

ATTENDU QUE monsieur Louis R. Charron a été nommé régisseur de la Régie du bâtiment du Québec par le décret numéro 104-2023 du 25 janvier 2023;

ATTENDU QUE monsieur Marc-Antoine Oberson a été nommé de nouveau régisseur de la Régie du bâtiment du Québec par le décret numéro 725-2023 du 19 avril 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie du bâtiment du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE le traitement annuel de madame Martine Brodeur ainsi que de messieurs Louis R. Charron et Marc-Antoine Oberson comme régisseurs de la Régie du bâtiment du Québec soit majoré de 5%;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Martine Brodeur ainsi qu'à messieurs Louis R. Charron et Marc-Antoine Oberson comme membres d'un organisme du gouvernement du niveau 4;

QUE les conditions de travail annexées aux décrets numéros 103-2023 du 25 janvier 2023, 104-2023 du 25 janvier 2023 et 725-2023 du 19 avril 2023 soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 17 avril 2025.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85385

